

CONSEIL NATIONAL DES PARCS ET JARDINS

DEUXIÈME RAPPORT D'ACTIVITÉ

2004

I.	Introduction	p. 2
II.	Activités du Conseil national des parcs et jardins	p. 3
	a. Séances du Conseil	p. 3
	b. Réunions des groupes de travail	p. 5
III.	Application des propositions du Conseil	p. 6
IV.	Conclusion	p. 10
V.	Documents annexes.....	p. 11

I. INTRODUCTION

Le deuxième rapport du Conseil national des parcs et jardins rend compte des activités de cet organisme, créé en 2003, au cours de l'année 2004.

Le Conseil s'est réuni en formation plénière à cinq reprises ; les résumés de ces séances sont donnés pages 3 à 5. Les groupes de travail se sont réunis très assidûment, en vue d'élaborer leurs propositions, qui ont été reprises dans le premier rapport du Conseil déposé et diffusé en avril 2004. Depuis lors, à l'exception des groupes « recherche, documentation et histoire des jardins », « protection » et « label jardin remarquable », leurs réunions se sont espacées, dans l'attente de la prise en compte de leurs conclusions par le Cabinet du ministre et la Direction de l'architecture et du patrimoine.

Lors de la conférence de presse consacrée aux Rendez-vous aux jardins, le 25 mai 2004, Renaud Donnedieu de Vabres, nouvellement nommé ministre de la culture, a salué le travail accompli par le Conseil, et, en adoptant les différentes propositions, en a retenu particulièrement trois :

- 1) La création de jardins (dans un domaine appartenant à l'État, dans un domaine de collectivité locale et dans un lieu appartenant à un propriétaire privé). Le président du CNPJ et le président du Comité des parcs et jardins de France ont été très associés à la recherche de ces lieux, en relation avec le Cabinet du ministre, la direction de l'architecture et du patrimoine et la Délégation aux arts plastiques. Les choix seront prochainement annoncés.
- 2) L'octroi du label « jardin remarquable » a été particulièrement approuvé, et le travail du Conseil s'est activement poursuivi, malgré le retard de certaines DRAC à envoyer leurs propositions (voir p. 15). 160 labels ont été accordés au cours de l'année 2004.
- 3) La préparation des « Entretiens du patrimoine » consacrés au thème « Du jardin au paysage », qui auront lieu à Nancy les 1, 2 et 3 juin prochain. Plusieurs membres du Conseil ont apporté leur concours à la préparation de ce colloque, à caractère international, en suggérant des sujets et des intervenants.

Les activités du Conseil ont bien débuté en 2005 : deux réunions plénières ont eu lieu, au cours des premiers mois, et des réunions spécifiques ont été organisées au sujet de l'Institut national des parcs et jardins, du mécénat et de la protection des abords.

II. ACTIVITÉS DU CONSEIL NATIONAL DES PARCS ET JARDINS

a. Séances du Conseil national des parcs et jardins

Lors de la première séance de l'année (11 février 2004), chaque président de groupe présente un bref résumé du travail de sa commission. Ces présentations ont été jointes au rapport d'activité 2003.

Diverses questions sont abordées durant cette réunion :

La création du « label jardin remarquable » et la mise en place de groupes de travail régionaux statuant sur l'attribution du label est en cours, des propositions de logotype sont demandées à un graphiste.

La question de la protection des abords n'a pas retenu, pour l'instant, l'attention du Cabinet du Premier ministre qui ne serait pas favorable à l'augmentation du nombre de protections que cette nouvelle mesure pourrait engendrer.

La délégation aux arts plastiques souhaite la création d'un centre de ressources sur les jardins contemporains français et européens.

L'idée de la publication d'un guide de poche indiquant les adresses de nombreux jardins (type Yellow book) a dû être abandonnée car il n'y a pas de marché en France pour ce type d'ouvrage.

La circulaire destinée aux DRAC et aux préfets de régions pour relancer la politique du ministère de la culture auprès des services déconcentrés et pour définir les priorités des services concernés est prête (Annexe 3).

Les prochains Entretiens du Patrimoine se tiendront en 2005 à Nancy sur le thème des jardins, le CNPJ sera un interlocuteur privilégié pour l'élaboration du programme de cette manifestation.

À l'occasion de la seconde réunion plénière (5 avril 2004), le devenir des travaux du Conseil national des parcs et jardins, compte tenu des récents changements ministériels, est évoqué. Le président rappelle que ce Conseil a été créé par décret le 19 mai 2003 (Annexe 1) et que ses membres (Annexe 2) ont été nommés pour 3 ans.

La liste des premiers jardins labellisés "jardin remarquable" est communiquée aux membres du Conseil. Le bureau des jardins et du patrimoine paysager rédige actuellement le cahier des charges du logotype du label.

La question des pré-inventaires de jardins est longuement abordée, les personnes en charge de ce dossier à l'inventaire général et au ministère de l'écologie et du développement durable exposent le résultat de leurs travaux et de leurs réflexions. Une étude est à mener par les deux ministères concernés sur les aspects juridiques relatifs à la base informatique ; la CNIL doit être saisie au sujet de la confidentialité des informations ; un accord sera demandé aux propriétaires pour que les notices relatives aux jardins privés soient accessibles librement sur la base Mérimée ; les dossiers ne devant pas être communicables ; la DAPA et la direction des sites et des paysages devront évaluer le travail à mener pour la mise à jour des données déjà recueillies et la rédaction de prescriptions prévues pour les inventaires en cours ou à venir ; le Comité des parcs et jardins de France accepte que les associations locales servent de relais entre les propriétaires et les DRAC et les DIREN, pour la consultation et la mise à jour des informations concernant les propriétaires privés.

Un compte-rendu de la seconde édition des Rendez-vous aux jardins est proposé lors de la troisième réunion du Conseil (16 juin 2004) : plus de 1300 jardins participaient à la manifestation, soit 30% de plus qu'en 2003, les animations et différentes manifestations ont été de bonne qualité, cette manifestation répond à un vrai besoin et sera reconduite les 3-4 et 5 juin 2005. L'initiative du billet « revenez une seconde fois » a bien fonctionné. Le problème de la dichotomie existant entre cette manifestation nationale et les manifestations régionales ou départementales où des campagnes plus anciennes existaient déjà est abordé.

M. Renaud Donnedieu de Vabres a retenu l'ensemble des propositions du CNPJ et souhaite en particulier que l'État passe commande d'une création contemporaine dans un jardin privé, un jardin de l'État et un jardin urbain. Le Conseil sera porteur de ce projet, en liaison avec la délégation aux arts plastiques, en revanche, les créations annoncées par M. Jean-Jacques Aillagon ne pourront pas toutes être honorées. Le Ministre est très satisfait du succès du label « jardin remarquable » et confirme que les prochains « Entretiens du patrimoine » se dérouleront à Nancy en juin 2005, sous la présidence de M. Jean-Pierre Babelon.

Michel Clément présente les priorités de la DAPA concernant la mise en œuvre des 54 propositions du CNPJ et les classe selon qu'elles sont déjà effectives, en projet, qu'elles dépendent également d'autres services comme la délégation aux arts plastiques ou qu'elles doivent être menées par les groupes de travail du Conseil.

Michel Baridon propose la création d'un institut national des parcs et jardins qui pourrait être envisagé en liaison avec l'institut national d'histoire de l'art et la Cité de l'architecture et du patrimoine à Chaillot.

Monique Mosser fait un état des lieux des jardins du 18^{ème} siècle en péril et les classe selon trois types : les jardins hors de danger, les jardins protégés mais en difficulté, et les jardins non protégés menacés à divers titres.

Jean-Paul Pigeat présente le Conservatoire des jardins de Chaumont-sur-Loire dont les missions sont principalement l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les actions de formation à destination des professionnels et des étudiants de 3^o cycle, et le festival des jardins qui reçoit en moyenne 155 000 visiteurs par an.

Jean-Paul Godderidge accueille le Conseil à Versailles pour la quatrième séance de l'année (20 octobre 2004) et présente l'établissement public de Versailles et ses missions.

Jean-Pierre Bady rend compte du congrès qui s'est tenu à Metz « Jardins et tourisme », les 8 et 9 octobre 2004.

Une circulaire concernant l'agrément fiscal pour le label « jardin remarquable » a été rédigée par le bureau des agréments à la direction générale des impôts, elle précise que l'agrément fiscal ne sera pas attribué automatiquement mais sera facilité par les services fiscaux et que les jardins botaniques seront pris en compte. La plaque portant le logotype est actuellement en étude de faisabilité auprès d'émailleurs, elle devrait être prête pour l'édition 2005 de « Rendez-vous aux jardins ».

Pierre-André Lablaude présente le programme d'ensemble de restauration des jardins de Versailles avant que les membres du conseil se rendent dans le parc pour visiter les bosquets restaurés malgré la forte pluie de cet après-midi.

Lors de la dernière séance de l'année (8 décembre 2004) Manuel Bamberger, secrétaire général de la DAPA, présente la réorganisation de la DAPA et rappelle que le Conseil national des parcs et jardins et la DAPA sont alliés pour promouvoir la politique en faveur des jardins,

même si le bureau des jardins et du patrimoine paysager est désormais supprimé. De nombreux membres font part de leur inquiétude devant cette suppression qui entraîne la disparition d'un interlocuteur privilégié au ministère de la culture. Le conseil va se montrer plus présent et plus offensif dans le milieu des parcs et jardins et restera très vigilant pour lancer ou suivre les différentes actions ou projets. Il se mobilisera auprès des directeurs régionaux des affaires culturelles et des préfets de région, et envisage une action sur l'opinion publique par l'intermédiaire de la presse.

Deux nouveaux groupes de travail débiteront en 2005 pour réfléchir au projet d'Institut national des parcs et jardins et à la protection des abords des parcs et jardins.

Jacques Postic et Daniel Boulens présentent le rôle et les missions des services des parcs, jardins et espaces verts des villes ainsi que l'association française des directeurs de jardins de villes.

b. Réunions des groupes de travail

Calendrier 2004 des groupes de travail

Groupes de travail	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Documentation	17-18		23		12					
Label jardin remarquable	22		23		12		29			
Protection	13	18	24	21	19					
Entretien et plan de gestion	14									
Restauration										
Création	8									
Formation										
Promotion	12									
Valorisation des parcs et jardins par la botanique	14		31							

Voir commentaire, p. 2

III APPLICATION DES PROPOSITIONS DU CONSEIL

1. Le label « jardin remarquable »

- *Proposition n°8 du rapport du CNPJ : Créer une commission régionale au sein des DRAC pour la mise en place du label jardin remarquable.*

Toutes les DRAC ont constitué leur commission régionale, certaines se sont réunies plusieurs fois au cours de l'année 2004, seules trois régions n'ont pas encore organisé de séance.

- *Proposition n°9 du rapport du CNPJ : Définir le fonctionnement de la commission régionale et les modalités d'attribution du label.*

Le fonctionnement de la commission régionale ainsi que les modalités d'attribution du label ont été définis dans la fiche jointe à la circulaire ministérielle du 17 février 2004 (Annexe 4)

- *Proposition n°10 du rapport du CNPJ : Définir les avantages du label.*

Les avantages du label ont été définis dans la fiche jointe à la circulaire ministérielle du 17 février 2004 (Annexe 4). La circulaire concernant le dégrèvement fiscal est jointe en annexe (Annexe 5)

- *Proposition n°11 du rapport du CNPJ : Accompagner les propriétaires et responsables de jardins dans leur engagement en faveur du label.*

Les associations régionales ont assuré cette mission, le président du Conseil s'est rendu plusieurs fois en région dans ce but là.

- *Proposition n°12 du rapport du CNPJ : Étudier la création d'un logo à instituer par le ministère de la culture et de la communication et préparer la signalisation routière des jardins remarquables.*

Le logotype a été choisi par un comité de suivi auquel était associé la mission de la communication de la DAPA (Annexe 6). La plaque émaillée portant le logotype a fait l'objet d'un appel d'offre auprès de plusieurs émailleurs, elle est disponible chez le fabricant depuis janvier 2005 (Annexe 7).

- *Proposition n°54 du rapport du CNPJ : Assurer la place des parcs et jardins à caractère botanique dans l'obtention du label « jardin remarquable ».*

La circulaire du ministère des finances concernant l'agrément fiscal pour le label « jardin remarquable » précise que les jardins botaniques sont pris en compte pour l'obtention du label.

2. La protection

- *Proposition n°13 du rapport du CNPJ : Étendre la protection des abords de monuments historiques aux parcs et jardins : application de la loi de 1913 et de la loi sur les abords de 1943 (extension automatique avec avis conforme obligatoire de l'architecte en chef des monuments historiques), élaboration de PPM et de ZPPAUP.*

La question de la protection des abords n'a pas retenu, pour l'instant, l'attention du Cabinet du Premier ministre. Toutefois, le président du Conseil propose qu'un nouveau groupe de travail auquel serait associée la sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés se penche à nouveau sur cette question.

- *Proposition n°16 du rapport du CNPJ : Relancer au niveau des DRAC la politique de protection des parcs et jardins ; obtenir des propositions de classement à soumettre à la 6° section de la commission supérieure des monuments historiques.*

Cette proposition est un des points prioritaire de la circulaire ministérielle sur le renforcement de la politique en faveur des parcs et des jardins (17 février 2004) adressée aux directions régionales des affaires culturelles.

3. La documentation

- *Proposition n°1 du rapport du CNPJ : Mettre à disposition du site internet du ministère de la culture la liste des établissements d'enseignement en matière de jardins et de paysages ainsi que la liste des bibliothèques et centres de documentation spécialisés*

Cette liste a été mise en ligne sur le site internet du ministère de la culture en mai 2004 à l'occasion de Rendez-vous aux jardins.

- *Proposition n°5 du rapport du CNPJ : Proposer un contrat d'étude entre le ministère de la culture et le CNRS pour constituer l'inventaire des travaux universitaires réalisés sur les parcs et jardins en France.*

La demande de contrat d'étude a été soumise au directeur de l'architecture et du patrimoine fin 2004, les arbitrages n'ont pas encore été effectués sur le budget 2005.

4. Les jardins en péril

- *Proposition n°17 du rapport du CNPJ : Intervenir auprès des pouvoirs publics concernés au sujet des parcs et jardins en déshérence à forte valeur historique et symbolique*

Les directions régionales des affaires culturelles ont été sollicitées sur ce sujet, elles ont fait parvenir à la DAPA la liste des jardins en déshérence dans leur région. Ces listes ont été résumées dans un tableau joint en annexe. (Annexe 9)

5. Les crédits de restauration et d'entretien

- *Proposition n°27 du rapport du CNPJ : Programmer et affecter des crédits de restauration (catégorie 1 et 2) en 2004 pour les parcs et jardins.*

Cette proposition est un des points prioritaires de la circulaire ministérielle sur le renforcement de la politique en faveur des parcs et des jardins (17 février 2004) adressée aux directions régionales des affaires culturelles. La sous-directrice des monuments historiques et des espaces protégés enverra une circulaire aux DRAC pour leur demander un rapport sur l'utilisation des crédits déconcentrés de l'exercice 2005.

- *Proposition n°29 du rapport du CNPJ : Faire apparaître, dans les documents budgétaires annuels, les crédits de restauration et d'entretien consacrés aux parcs et jardins.*

Voir proposition n° 27.

6. Les actions de formation

- *Proposition n°37 du rapport du CNPJ : Développer des programmes de formation pour les jardiniers de l'État, des collectivités territoriales et des propriétaires privés, sur les thèmes : histoire des jardins, nouvelles technologies, écologie, produits phytosanitaires, gestion et suivi des travaux en relation avec les architectes en chef des monuments historiques .*

Le bureau des jardins et du patrimoine paysager en liaison avec le bureau des ressources humaines, de la formation et de l'organisation interne ont continué d'organiser des formations « Plan de gestion » à destination des propriétaires et gestionnaires publics et privés de jardins remarquable, les 14-15 octobre 2004 en Haute-Normandie et les 4-5 novembre en Auvergne. Une autre formation à destination des correspondants jardins « Jardins d'industrie et jardins ouvriers » a été organisée à Arc-et-Senans les 27-28 septembre 2004.

- Proposition n°39 du rapport du CNPJ : Reprendre des actions de formation en direction des architectes en chef des monuments historiques et des architectes des bâtiments de France en liaison avec la compagnie des architectes en chef des monuments historiques et de l'association des architectes des bâtiments de France (ANABF). Deux modules annuels de 2 jours de formation dans 3 régions différentes pourraient être réalisés en 2004 et 2005. Ce programme de formation serait placé sous la responsabilité du bureau des jardins et du patrimoine paysager et de l'institut national du patrimoine et pourrait concerner aussi les conservateurs des monuments historiques.

Des contacts ont été pris avec la compagnie des architectes en chef des monuments historiques, en vue de l'inscription de ce stage sur le programme de l'Institut national du patrimoine, au cours de l'année 2005.

Les autres propositions du CNPJ, figurant dans son rapport d'activité 2004, sont encore à l'étude.

7. Le projet d'Institut national des parcs et jardins

Le groupe « Recherche, documentation et histoire des jardins » a continué ses réflexions sur la création d'un Institut national des parcs et jardins. Cet institut, émanation du Conseil national des parcs et jardins, serait d'abord un centre de documentation et une bibliothèque spécialisés sur les jardins et les paysages. La thématique des jardins est un sujet de recherche pour des universitaires ou des chercheurs, mais leurs réflexions et leurs études restent trop isolées dans leurs institutions d'origine, alors que ces informations devraient être mises à la disposition du plus grand nombre, grâce à un organisme fédérateur, tel que cet institut. Il serait relié aux différentes institutions traitant de ces questions, grâce à un réseau de « personnes-ressources » des centres de documentation régionaux ou inter-régionaux. Un réseau informatique mettrait en contact les chercheurs, les étudiants, les amateurs ... et les outils ou les personnes et les institutions compétentes. Il mettrait à disposition des lecteurs des ouvrages modernes, des textes anciens numérisés, des livres usuels, de la documentation ainsi qu'une base iconographique numérisée. Il organiserait aussi des colloques, des conférences et des rencontres à destination des spécialistes français et étrangers mais aussi du grand public. Il pourrait assurer la publication de ces études, soit entièrement, soit partiellement. Les jeunes auteurs désireux de publier leurs recherches ou leurs travaux universitaires pourraient aussi être aidés par l'Institut. Il aurait également vocation de recueillir les archives des paysagistes contemporains désireux de faire conserver cette mémoire. Les réunions du Conseil national des parcs et jardins, son secrétariat ainsi que les travaux de ses groupes de travail, se dérouleraient en relation avec cet institut.

L'Institut national des parcs et jardins pourrait s'installer dans un siège à Paris ou en proche banlieue (dans le pavillon de Valois ou le pavillon d'Artois, du domaine national de Saint-Cloud) pouvant abriter des bureaux, une bibliothèque-salle de documentation, munie de serveurs informatiques, une salle de réunion et un auditorium à partager. Une documentaliste orienterait

les chercheurs, sous la direction d'un responsable assisté d'une secrétaire assurant le fonctionnement permanent. Le statut administratif est à l'étude. Les moyens financiers, à déterminer, destinés au fonctionnement alloués par le ministère de la culture et de la communication pourraient être soutenus par un mécénat français, européen, voire international.

Une note (Annexe 10) a été remise au ministre de la culture et de la communication par le président du Conseil, le 23 février 2005. Une visite des lieux est prévue le 24 février.

IV CONCLUSION

L'activité du Conseil national des parcs et jardins s'est donc poursuivie en 2004. Certes, la réorganisation de la direction de l'architecture et du patrimoine au cours du second semestre 2004, qui s'est traduite en particulier par la suppression du bureau des jardins et du patrimoine paysager, a suscité de vives inquiétudes parmi les membres du Conseil.

Les réponses apportées par le directeur lui-même, et les réunions de travail spécifiques organisées avec les nouveaux responsables administratifs, permettent de garder la conviction que la cause des parcs et jardins n'est pas passée au second plan des préoccupations du ministère de la culture et de la communication. De nouvelles méthodes de travail devront cependant être trouvées au cours de l'année 2005, pour faire avancer les réflexions et les projets, notamment auprès des directions régionales des affaires culturelles, dont l'action est désormais déterminante dans le cadre de la déconcentration. C'est en effet à celles-ci qu'il revient de mettre en œuvre, avec les moyens dont elles disposent, les décisions ministérielles.

Jean-Pierre Bady
avec le concours de Marie-Hélène Bénétière

ANNEXES

- Annexe 1 : Décret instituant le Conseil national des parcs et jardins
- Annexe 2 : Liste des membres du Conseil national des parcs et jardins
- Annexe 3 : Circulaire ministérielle relançant la politique des jardins
- Annexe 4 : Fiche concernant le label « jardin remarquable »
- Annexe 5 : Circulaire du ministère de l'économie et des finances concernant les conditions d'agrément fiscal accordé aux jardins remarquables
- Annexe 6 : Liste des jardins labellisés en 2004
- Annexe 7 : Logotype du label « Jardin remarquable »
- Annexe 8 : Plaque émaillée portant le logotype du label « Jardin remarquable »
- Annexe 9 : Liste des jardins en déshérence
- Annexe 10 : Projet d'Institut national des parcs et jardins
- Annexe 11 : Visites et missions du président en 2004

Annexe 1

Décret instituant le Conseil national des parcs et jardins

Annexe 2

Liste des membres du Conseil national des parcs et jardins

M. Jean-Pierre Bady, Conseiller-maître à la Cour des Comptes, Président

Ministère de la Culture et de la Communication

M. Alain Baraton, Jardinier en chef au domaine national de Versailles
M. Olivier Kaepelin, Délégué aux arts plastiques
M. Pierre Chatauret, Directeur régional des affaires culturelles
M. Bruno Chauffert-Yvart, Architecte des bâtiments de France
M. Michel Clément, Directeur de l'architecture et du patrimoine
Mme Marie-Christiane de la Conté, Conservateur régional des monuments historiques
M. Pierre-André Lablaude, Architecte en chef des monuments historiques
M. Christophe Vallet, Président du Centre des monuments nationaux

Autres ministères

Mme Catherine Bergeal, Sous-directrice des sites et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable
M. Gérard Lebourdais, Sous-directeur du soutien au territoire et aux acteurs ruraux au ministère de l'agriculture et de la pêche
M. Pierre Chaverot, vice-président du CNVVF au secrétariat d'état au tourisme

Collectivités territoriales

M. Jean-Pierre Bequet, Maire d'Auvers-sur-Oise
M. Marc Pommereau, Président du conseil général d'Indre-et-Loire
M. Christian Franqueville, Conseiller régional de Lorraine

Associations choisies en raison de leurs compétences dans le domaine des parcs et jardins

Comité des parcs et jardins de France : M. Didier Wirth
Demeure historique : M. Henri Carvallo
Fédération nationale des CAUE : M. Christian Gaudin
Parcs botaniques de France : M. Philippe Gérard
Société nationale d'horticulture de France : Mme Rosamée Henrion
Vieilles Maisons Françaises : M. Philippe Toussaint

Personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans le domaine des parcs et jardins.

M. Michel Baridon, historien des jardins
M. Pascal Cribier, paysagiste
M. Patrice Fustier, propriétaire, créateur des « Journées des plantes » de Courson
M. Jean Guérault, propriétaire, fondateur du Comité des parcs et jardins de France
Mme Monique Mosser, historienne des jardins, chercheur au CNRS
M. Jean-Paul Pigeat, directeur du Conservatoire international des jardins de Chaumont
M. Jacques Postic, Ingénieur en chef du service des espaces verts de la ville de Lorient, président de l'association française des directeurs de jardins de ville
Mme Gabrielle Van Zuylén, écrivain

Annexe 3

Circulaire n° 2004/003 du 17 février 2004 relative à la politique en faveur des parcs et jardins

(réf. : cc/53708)

Le Ministre de la culture et de la communication

à

Madame et messieurs les préfets de régions (direction régionale des affaires culturelles)

Références

Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiée ;

Décret n°2003- 447 du 19 mai 2003 portant création du Conseil national des parcs et jardins ;

Circulaire du 8 août 2004 relative à la consommation des crédits ;

Le 24 avril 2003, j'ai annoncé le renforcement significatif de la politique en faveur des parcs et des jardins à l'occasion de la première édition de la manifestation « Rendez-vous aux jardins ». J'ai souhaité engager plusieurs mesures nouvelles, parmi lesquelles la création du Conseil national des parcs et jardins, mis en place dès le mois de mai 2003, sous la présidence de Jean-Pierre Bady, conseiller maître à la Cour des comptes.

1) Protéger davantage les parcs et jardins

1.1 -Un effort très significatif a été accompli depuis dix ans en matière de protection réglementaire des parcs et jardins. La plupart des directions régionales des affaires culturelles se sont mobilisées pour rattraper le retard dans ce domaine et faire prendre en compte ce patrimoine spécifique au sein des Commissions régionales du patrimoine historique, artistique et ethnologique (COREPHAE) puis des Commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS), voire ont organisé des commissions thématiques consacrées aux jardins. Ceci étant, il est impératif de poursuivre cette action et même de l'accentuer : aujourd'hui, sur les 40 000 monuments protégés, on compte seulement 1600 parcs et jardins, soit 4% du total (dont 1/3 classés et 2/3 inscrits), dont plus de la moitié (900) ont été protégés depuis 1990.

Il est incontestable que beaucoup de jardins restent encore à protéger au moins au niveau de l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Un certain nombre de dossiers de protection de parcs ou de jardins sont sans doute en instance dans vos services, et je souhaite que vous établissiez dans les meilleurs délais un état des lieux.

Il pourra être confronté aux données des « pré-inventaires de jardins remarquables », dont la numérisation à l'échelon central est en voie d'achèvement, dans le cadre d'un protocole d'accord avec le ministère de l'écologie et du développement durable, afin d'organiser le plus rapidement possible des CRPS thématiques « jardins », et cela dès le deuxième trimestre 2004.

- 1.2 - Je vous demande également de recenser les parcs et jardins particulièrement remarquables de votre région, protégés ou non au titre des monuments historiques, qui sont dans un état de grave déshérence menaçant leur intégrité, et qui, selon vous, méritent une intervention des pouvoirs publics, dont la nature sera à déterminer au cas par cas. Vous transmettez la liste de ces jardins, d'ici le 1^{er} mai 2004, à la direction de l'architecture et du patrimoine en vue de leur examen par le Conseil national des parcs et jardins.
- 1.3 -J'ai souhaité la création d'un label « jardin remarquable », que j'ai soumis au Conseil national des parcs et jardins. Vous trouverez en annexe à la présente circulaire les critères de sélection et les modalités de mise en place de ce label. Il vous appartient de conduire cette labellisation, en mettant en place dès que possible une commission régionale ad hoc, et en proposant, d'ici le 1^{er} mai 2004 une première liste de jardins labellisables.
- 1.4 -Pour les jardins protégés au titre des monuments historiques et comportant un édifice en élévation (non protégé en tant que tel) déclenchant en conséquence une covisibilité et un périmètre d'abords, ainsi que pour les jardins non protégés mais comportant un édifice protégé en tant que tel au titre des monuments historiques, vous pourrez proposer l'établissement de périmètres de protection modifiés plus adaptés aux échelles et aux caractéristiques de leur environnement, voire, si vous le jugez utile, la création de Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P).
- 1.5 Pour les jardins remarquables n'entrant pas dans le champ du 1.4, vous pourrez proposer la création de Z.P.P.A.U.P.afin d'assurer la protection adaptée de leur environnement urbain ou paysager.

2) Restaurer les parcs et jardins historiques

La restauration progressive de l'ensemble de notre patrimoine jardins est une nécessité. Les actions engagées par le passé doivent être poursuivies ; l'effort à consentir sur ce patrimoine fragile sera donc maintenu. Ainsi que je l'ai annoncé, une soixantaine de parcs et jardins historiques doivent faire l'objet de travaux de restauration dès 2004. Les opérations engagées sur des crédits de catégorie 1 seront poursuivies selon les mêmes modalités budgétaires ; les nouvelles opérations seront financées sur vos crédits déconcentrés. J'attache une importance particulière à ce que votre programmation tienne compte de ce volet spécifique de notre patrimoine, et vous demande de me tenir informé des opérations menées dans votre région. Vous voudrez bien mettre en exergue chaque année dans le bilan que vous adressez au directeur de l'architecture et du patrimoine, les opérations relatives aux parcs et jardins en complétant, dès cette année d'ici le mois d'avril, celui de 2003, et en lui ajoutant le programme envisagé pour 2004.

3) Encourager la création

J'ai décidé d'engager dès 2003 un programme de création de 10 jardins contemporains dans des sites appartenant au ministère de la culture et de la communication. Il a débuté avec Nohant en Région Centre et Oiron en Poitou-Charentes,

pour lesquels la démarche est en cours. Dès le début de cette année, les sites de Carcassonne et de la Motte Tilly doivent pouvoir, à leur tour, bénéficier d'une démarche similaire, suivie au niveau central conjointement par la direction de l'architecture et du patrimoine et la délégation aux arts plastiques. Je souhaiterais que cette action engage les propriétaires privés ou publics à avoir recours plus souvent à des concepteurs créatifs, afin que s'exprime, un peu partout sur notre territoire français, l'art des jardins du XXIème siècle. Vous pourrez être les vecteurs de ce renouveau en encourageant les propriétaires à faire appel, lorsque le site s'y prête, à de tels concepteurs, dans le respect des réglementations existantes.

4) Former des personnels et des professionnels compétents

La formation est un domaine auquel j'attache une grande importance. La politique en faveur des parcs et jardins que je demande à mes services de mettre en oeuvre ne sera véritablement opérationnelle que si les personnels, les gestionnaires publics et privés, ainsi que les maîtres d'œuvre sont initiés aux spécificités de ce patrimoine vivant. La direction de l'architecture et du patrimoine, qui met en place des formations sur ce sujet chaque année, au niveau central comme au niveau déconcentré avec votre collaboration, renforcera son action en ce sens. D'ores et déjà, un certain nombre de stages sont programmés soit dans le cadre de la formation permanente de l'Institut national du patrimoine, soit avec le bureau de la politique des personnels et de la formation de la direction de l'architecture et du patrimoine. Je vous engage à y faire participer les personnes en charge des dossiers « jardins », et par ailleurs à faire part de vos besoins spécifiques.

5) Valoriser et faire connaître

Inaugurée en 2003, la campagne de promotion « Rendez-vous aux jardins » a rencontré un vif succès. En 2004, elle aura lieu les 4, 5 et 6 juin, selon les mêmes modalités (Vendredi : journée des scolaires ; samedi : ouverture jusqu'au crépuscule et dimanche, accent mis sur l'accueil des visiteurs, avec des animations durant tout le week-end). Cette campagne constituera désormais un rendez-vous annuel qu'une large part de nos concitoyens aura plaisir à retrouver, au même titre que les « journées du patrimoine ». Une circulaire spécifique sur ce sujet vous est adressée parallèlement.

Je compte sur votre implication dans ce domaine qui concerne à la fois le patrimoine et la création, auquel j'attache une importance particulière.

Le ministre de la culture et de la communication
Jean-Jacques Aillagon

Annexe 4

CRITERES ET MISE EN PLACE DU LABEL JARDIN REMARQUABLE

L'attribution du label « Jardin remarquable » s'effectue selon les critères et la procédure définis ci-après.

A Création de la commission des jardins remarquables

Dans chaque région, le préfet crée un groupe de travail chargé d'examiner les dossiers de jardins proposés au label.

Ce groupe de travail sur les jardins remarquables comprend:

- le DRAC ou son représentant, président
- le correspondant jardin de la DRAC
- un représentant de la DIREN
- un architecte des bâtiments de France
- le président du Conseil régional ou son représentant
- deux représentants de l'association régionale des parcs et jardins
- deux personnes compétentes en matière de jardins (une proposée par le DRAC et l'autre par l'association régionale)

B Fonctionnement de la commission et modalités d'attribution du label

1) Dossier de candidatures

Les propriétaires ou responsables de parcs et jardins adressent un dossier de candidature à la DRAC. Le dossier comporte :

- le plan de situation et le plan du jardin
- la liste des éléments remarquables
- la liste des végétaux remarquables
- un historique
- au moins 5 photos
- l'engagement écrit d'ouvrir à la visite, durant 5 ans, selon les conditions fixées par l'arrêté du 1^{er} mars 1996 relatif à l'agrément fiscal (au moins 40 jours par an entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre ou 50 jours par an dont 25 jours fériés ou dimanches entre le 1^{er} avril et le 30 septembre)
- un engagement écrit de participer au moins à une opération nationale (*Rendez-vous aux jardins* ou *Journées du Patrimoine*)

2) Fonctionnement du groupe de travail

Le groupe de travail, réuni par le DRAC, ne peut valablement siéger que si 5 de ses membres sont présents.

Le propriétaire ou le responsable du jardin peut être entendu par le groupe de travail.

Les propositions sont formulées à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le DRAC désigne un rapporteur chargé de présenter les dossiers. Le rapporteur peut être choisi parmi les membres du groupe de travail ou à l'extérieur.

3) Critères de sélection

Le groupe de travail sur les jardins remarquables examine les dossiers et procède à leur notation. Le label est attribué aux jardins ayant obtenu une note au moins égale à 60 sur 100 calculée à partir de 6 critères et selon le barème suivants :

- composition (organisation des espaces)	25
- intégration dans le site et qualité des abords	15
- éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...)	15
- intérêt botanique (documenté)	15
- intérêt historique (documenté)	15
- entretien et plan de gestion	15

Par « documenté » il faut entendre que le visiteur puisse avoir accès à l'information par une fiche de visite détaillée ou par des étiquettes sur le terrain, soit par les deux.

Dans le cas d'un jardin de conception récente (de moins de 30 ans), le critère d'intérêt historique n'est pas pris en compte. En conséquence, le jardin ne sera noté que sur 85.

Le label est refusé dans le cas où la note relative au critère « entretien et plan de gestion » est inférieure à 8.

Pour les jardins de grande notoriété, ouverts au public, pour lequel le label « Jardin remarquable » est sollicité, le groupe de travail propose l'attribution du label au Conseil national des parcs et jardins sur simple demande du propriétaire ou du responsable accompagnée de l'engagement écrit prévu au point D.

4) Décision

Pour l'année de lancement, le groupe de travail envoie fin avril 2004 une première liste de jardins remarquables au Conseil national des parcs et jardins (CNPJ) selon les régions, de 20 à 50 jardins, pour proposition d'attribution du label par le ministre. Le bureau du CNPJ s'assure au préalable de l'équivalence des notations régionales.

Pour les autres années, le label sera attribué par décision du préfet de région.

Le label « Jardin remarquable » est accordé pour une durée de 5 ans, avec révision possible sur proposition du groupe de travail en cas de changement de propriétaire ou de carence notoire dans les conditions d'entretien ou d'ouverture.

Le DRAC informera des travaux du groupe de travail la délégation permanente de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) et les Commissions Départementales des Sites Perspectives et Paysages (CDSPP).

Par ailleurs, le Président du CNPJ présentera à la Commission supérieure des monuments historiques (CSMH - 6^{ème} section) la liste des jardins labellisés.

C Avantages du label

Le label procure les avantages suivants :

- Une mention dans les documents diffusés par le ministère de la culture et de la communication ;
- La possibilité d'obtenir une signalisation routière
- La possibilité d'une prise en compte dans la définition des plans locaux d'urbanisme (PLU)
- La possibilité d'obtenir l'agrément fiscal prévu par les articles 41 H de l'annexe III du code général des impôts (Annexe 3).
- L'appui du Conseil national des parcs et jardins, du Comité des parcs et jardins de France et de l'association régionale pour demander des aides européennes, nationales ou régionales ou un mécénat orienté vers les parcs et jardins.

D Engagements des propriétaires et responsables

Les propriétaires ou responsables de jardins remarquables doivent s'engager par écrit à :

- Assurer un entretien régulier de leur jardin ;
- Ouvrir selon les conditions précisées au B 1)
- Participer au moins à une opération nationale (*Rendez-vous aux jardins* ou *Journées du Patrimoine*) ;
- Mettre à la disposition du public des documents d'information (plan, historique, composition et indications botaniques ;
- Apposer dans un lieu visible du public une plaque reprenant le logo du label « Jardin remarquable ». créé à cette fin.

Annexe 5

Circulaire du ministère de l'économie et des finances concernant les conditions d'agrément fiscal accordé aux jardins remarquables

Annexe 6

LISTE DES JARDINS LABELLISÉS EN 2004

Légende :
* : ISMH
** : Cl.MH
▣ : site inscrit
⊗ : site classé
(p) : propriété publique

AQUITAINE 14 jardins

DORDOGNE 24

- 24 : Salignac – Eyrignac*
- 24 : Thonac – Losse* (protection des parcelles)
- 24 : Hautefort**
- 24 : Vezac – Marqueyssac ▣ ⊗
- 24 : Terrasson – Jardins de l’Imaginaire (p)
- 24 : Vélines – Jardins du Sardy
- 24 : Issac – Montréal
- 24 : Urval – la Bourlie

GIRONDE 33

- 33 : Preignac – Malle** ⊗
- 33 : Vayres**
- 33 : Portets – Mongenan*

LANDES 40

- 40 : Dax – Parc du Sarrat * (p)

LOT-ET-GARONNE 47

- 47 : Temple-sur-Lot – pépinières Latour-Marliac


PYRÉNÉES-ATLANTIQUES 64

- 64 : Cambo – villa Arnaga** (p) ⊗

AUVERGNE

4 jardins

ALLIER 03

- 03 : Villeneuve-sur-Allier – Arboretum de Balaine ** 

PUY-DE-DÔME 63

- 63 : Orcival – Jardins du château de Cordès **
- 63 : Romagnat – Jardins du château d'Opme **
- 63 : Issoire - Jardins du château d'Hauterive *

BOURGOGNE

11 jardins

CÔTE D'OR 21

- 21 : Arceau – Château d'Arcelot
- 21 : Barbirey-sur-Ouche – Parc et jardin du Château
- 21 : La Bussière-sur-Ouche – Abbaye de la Bussière
- 21 : Marmagne – Abbaye de Fontenay
- 21 : Lantilly – Potager du Château de Lantilly**
- 21 : Talmay – Jardin du Château**

NIÈVRE 58

- 58 : Chatillon-en-Bazois – Parc et jardin du Château**
- 58 : Coulanges-les-Nevers – Forgeneuve
- 58 : Limanton – Jardin du Château


SAONE-ET- LOIRE 71

- 71 : Curbigny – Les jardins du Château de Drée
- 71 : Oyé – Jardin du Château de Chaumont

CENTRE

21 jardins

CHER 18

- 18 : Ainay-le-Vieil*/**
- 18 : Bourges – Les Prés Fichaux *(p)
- 18 : Chassy- Villiers
- 18 : Apremont-sur-Allier 
- 18 : Maisonnais - Le prieuré d'Orsan

EURE-ET-LOIR 28

- 28 : Illiers-Combray – Le pré Catelan ***(p)

INDRE 36

- 36 : Bouges-le-Château */***(p)

INDRE-ET-LOIRE 37

- 37 : Chançay – Valmer*
- 37 : Léméré – Le Rivau
- 37 : Tours – Les Prébendes d’Oe (p)
- 37 : Villandry**
- 37 : Chenonceaux**
- 37 : La Riche – Prieuré St Cosme (p)

LOIR-ET-CHER 41

- 41 : Talcy ** (p)
- 41 : Sasnières
- 41 : Blois – Roseaie des terrasses de l’évêché **(p)

LOIRET 45

- 45 : Ingrannes- Les grandes bruyères
- 45 : Meung-sur-Loire - Les prés-Culand
- 45 : La Bussière *
- 45 : Triguères – Grand Courtoiseau
- 45 : Nogent-sur-Vernisson – arboretum des Barres (p)


ILE-DE-FRANCE

18 jardins



SEINE-ET-MARNE 77

- 77 : Champs-sur-Marne - Domaine national ** (p)
- 77 : Fontainebleau – Domaine national ** (p)
- 77 : Maincy – Parc du château de Vaux-le-Vicomte **


YVELINES 78


- 78 : Choisel – Parc du château de Breteuil **
- 78 : Rambouillet – Domaine national (p) 
- 78 : Versailles – Domaine national ** (p)
- 78 : Versailles – Potager du Roi ** (p)

ESSONNE 91


- 91 : Chamarande – Parc de Chamarande *  (p)
- 91 : Courances – Parc du château de Courances **
- 91 : Courson-Monteloup – Parc de Courson * 
- 91 : Saint-Jean-de-Beauregard – Parc du château *

HAUTS-DE-SEINE 92

- 92 : Chatenay-Malabry – La Vallée aux Loups **/Maison de Chateaubriand/Arboretum (p)
- 92 : Rueil-Malmaison – Domaine de la Malmaison ** (p)
- 92 : Saint-Cloud – Domaine national ** (p) 

- 92 : Sceaux - Parc du domaine de Sceaux ** (p) 

VAL D'OISE 95

- 95 : Ambleville – Domaine d'Ambleville 
- 95 : Asnières-sur-Oise – Parc de l'Abbaye de Royaumont **
- 95 : Chaussy – Domaine de Villarceaux ** (p)

LANGUEDOC-ROUSSILLON

7 jardins

HÉRAULT 34

- 34 : Margon – Parc et jardin du château de Margon *
- 34 : Montpellier – Flaugergues**
- 34 : Servian – Saint-Adrien

GARD 30

- 30 : Concoules – Jardin du Temple
- 30 : Nîmes – Jardins de la Fontaine ** (p)
- 30 : Pontails-et-Bresis – Jardin du mas de l'Abri
- 30 : Saint-André de Majencoules – Jardin des Sambucs

LIMOUSIN

5 jardins

CORREZE 19

- 19 : Voutezac – Saillant 

CREUSE 23

- 23 : Crozant - La Sédelle
- 23 : Crozant - La Forge


HAUTE-VIENNE 87

- 87 : Ambazac – Montméry **
- 87 : St-Laurent-sur-Gorre - Jardin de Liliane

LORRAINE

8 jardins

MEURTHE-ET-MOSELLE 54

- 54 : Fléville-devant-Nancy
- 54 : Gerbéviller 
- 54 : Villers-lès-Nancy – jardin botanique du Montet

MEUSE 55

- 55 : Ville-sur-Saulx – Parc de G. de Trèves
- 55 : Hironville – Parc de la Varenne

MOSELLE 57

- 57 : Pange


VOSGES 88

- 88 : Ban-de-Sapt – jardin de Callunes
- 88 : Gerardmer - Jardin d'altitude du Haut-Chitelet

MIDI-PYRÉNÉES

7 jardins

HAUTE-GARONNE 31

- 31 : Château de Larra*
- 31 : Merville**
- 31 : Toulouse – Jardin royal (p)
- 31 : Toulouse – Jardin de la Reynerie** (p) 

HAUTES PYRÉNÉES 65

- 65 : Tarbes : jardin Massey*(p)

TARN 81

- 81 : Castres – Jardin de l'évêché** (p)
- 81 : Cordes-sur-ciel : jardin de paradis

NORD-PAS-DE-CALAIS

2 jardins

PAS-DE-CALAIS 62

- 62 : Halluin – Le Manoir –aux-Loups
- 62 : Séricourt – Parc du château

BASSE-NORMANDIE

13 jardins

CALVADOS 14

- 14 : Ouilly-le-Vicomte - Boutemont
- 14 : Castillon – Plantbessin
- 14 : Saint-Gabriel-Brécý - Brécý**
- 14 : Vendevre
- 14 : Mezidon-Canon – Canon**

MANCHE 50

- 50 : St Germain des Vaux – Jardin Jacques Prévert
- 50 : Saussey – Argences
- 50 : Tourlaville** (p)
- 50 : Urville-Nacqueville*
- 50 : Vauville*
- 50 : Martinvast – Beaufort*



ORNE 61

- 61 : Remalard – Jardin de la petite Rochelle
- 61 : St-Christophe-le-Jajolet – Sassy** 


HAUTE-NORMANDIE

13 jardins

EURE 27

- 27 : Giverny*
- 27 : Harcourt – Arboretum(p)
- 27 : Le Neubourg – Champ-de-Bataille**
27 : Miserey – Les jardins du château 
- 27 : St Just**
- 27 : Vandrimare 

SEINE-MARITIME 76

- 76 : Auffay- Le Bosmelet* 
- 76 : Beaumont-le-Hareng – Le jardin de Bellevue
- 76 : Doudeville – parc de Galleville
- 76 : Tourville-sur-Arques – Miromesnil
- 76 : St Martin de Boscherville – Abbaye St Georges**(p)
- 76 : Varengeville-sur-Mer – Bois des Moutiers*
- 76 : Etampuis – le Clos du Coudray


PAYS DE LA LOIRE

9 jardins


LOIRE-ATLANTIQUE 44

- 44 : Nantes – Jardin des Plantes (p)

MAINE ET LOIRE 49

- 49 : Maulévrier – Parc oriental  (p)

MAYENNE 53

- 53 : Craon – Parc et jardins du château de Craon ** 
- 53 : La Pellerine – Jardins de la Pellerine

SARTHE 72

- 72 : Crannes-en-Champagne : Jardins du Mirail
- 72 : Ponce-sur-le-Loir – Jardins du château de Ponce **
- 72 : Le Lude – Parc et jardins du château du Lude
- 72 : Saint-Christophe-en-Champagne : Jardins de la Massonnière *

VENDÉE 85

- 85 : Thiré – Jardins du Bâtiment

PICARDIE

14 jardins

AISNE 02

- 02 : Bosmont-sur-Serre
- 02 : Largny-sur-Automne - Jardin du château de la Muette
- 02 : Orgeval – Vendangeoir
- 02 : Viels-Maisons*

OISE 60

- 60 : Compiègne – jardin et parc du château**(p) 🏰
- 60 : Fontaine-Chaalis – roseraie de l'abbaye
- 60 : Vez – Jardin du donjon de Vez
- 60 : Senlis- Valgenceuse 🏰
- 60 : Chantilly – jardin et parc du château**

SOMME 80

- 80 : Abbeville – Bagatelle*
- 80 : Argoules- Valloires
- 80 : Maizicourt
- 80 : Morvillers-St-Saturnin – jardin du château de Digeon
- 80 : St-Valery-sur-Somme – herbarium des remparts

POITOU -CHARENTES

5 jardins

CHARENTE 16

- 16 : Mouthiers-sur-Boême – Logis de Forge

CHARENTE-MARITIME 17

- 17 : St-Porchaire – La Roche Courbon **

DEUX-SÈVRES 79

- 79 : Beaulieu-sous-Parthenay – La Guyonnière

VIENNE 86

- 86 : Aslonnes – Laverré
- 86 : Bonnes – Touffou **

RHÔNE-ALPES

7 jardins

DRÔME 26

- 26 : Beaumont-Monteux – Jardin japonais

ISÈRE 38

- 38 : La Tronche – Parc de la fondation Hébert d’Uckerman
- 38 : Le Touvet – Parc du château **

RHÔNE 69

- 69 : Saint-Georges-de-Reneins – Parc de Laye *

HAUTE-SAVOIE 74

- 74 : Evian – Les jardins du Pré Curieux (p)
- 74 : Samoens – La Jaÿsinia (p)
- 74 : Yvoire – Jardin des Cinq sens

Annexe 7

Logotype du label « Jardin remarquable »

Annexe 8
La plaque « Jardin remarquable »

Annexe 9

Les jardins en péril

Enquête auprès des DRAC restituée par Joëlle Weill complétée par une liste communiquée par la
Demeure historique (DH)

Avril 2005

REGIONS	Jardins en péril Degré de protection mh : **= classé *=inscrit P : propriété publique (le reste étant prop. privée) DH : proposition Demeure Historique
ALSACE	
AQUITAINE	-Talence (33) : domaine de Raba -La Bastide Villefranche (64) : jardin du château Bijou
AUVERGNE	RAS
BOURGOGNE	
BRETAGNE	
CENTRE	J. protégés MH -Lignières (18)** : en péril -Seuilly (37) : le Coudray-Montpensier **: en péril J. protégés site -Monts (37): domaine du Breuil** -Lunay (41) : parc du ch. de la Mézières* J. non protégés -St Michel de Volangis (18) : ch. de Turly -Lourouer St Laurent (36): parc du ch. d'Ars (abord de MH) -Amboise (37): j. Archambeau -Amboise (37) : j. de l'ancien musée de la Poste -La Croix en Touraine (37) : parc de L Croix ^P . E. André ; entretenu comme un banal jardin public -Autry le Chatel (45) : ch. de la Guillebarderie (demande de protection)
CHAMPAGNE-ARDENNE	
CORSE	
FRANCHE-COMTE	RAS
GUADELOUPE	-Basse-Terre : Champ d'Arbaud ^P (municipal) -Basse-Terre : J. botanique de Circonvallation ^P (départemental) -Basse-Terre : Maison Coquille** -Basse-Terre : ancien arsenal (en cours de protection) -Pointe à Pitre :J. de la Place de la Victoire ^P Gourbeyre : habitation Bisdary ^P (future DRAC...) Pas d'urgences cependant !
GUYANE	RAS
ILE-DE-FRANCE	-Paris 13 ^{ème} : square René le Gall* (pb entretien des bétons et rocailles) - Chambourcy (78) : Désert de Retz**. Domaine mis en vente - Thoiry (78) : parc du château de Thoiry (site classé). Implantation d'éoliennes.- <i>DH</i> -Coudray-Montceaux (91): parc de l'escalier de la Belle Gabrielle* ^P

	<p>-Evry (91) : Parc de la Bataille^P (pb de restauration) - Milly-la-Forêt (91) : Parc du château* - Saint-Sulpice de Favières (91) : parc de Segrez - Bagneux (92) : parc Richelieu (en abords) – projet de conservatoire - Bagneux (92) : parc du puits St Etienne (en abords) – projet immobilier - Bécon les Bruyères/courbevoie : parc de l’ancien château de Bécon (sur-fréquentation, et pb d’usage) - Bois de Vincennes et de Charenton (92) : jardin d’agronomie tropicale* (?...ce sont les pavillons qui sont en péril. Pas de « jardin ») - Rueil-Malmaison (92) : parc de la petite Malmaison** (pb entretien) - Coubron (93) : carrière de plâtre (?) - Sevrans (93) - Arnouville-les-Gonesses (95) : parc du château* - Mondétour-en-Vexin (95) : parc du château* (projets) - Neuville sur Oise (95) : parc du château* (projet de maison de retraite) - Nointel (95) : parc du château* (pb de gestion par Société) - St Martin du tertre (95) : parc du château de Franconville* (pas d’entretien) - Montgeroult (95) : domaine du château* (entretien minimal)</p>
LANGUEDOC-ROUSSILLON	<p>J. devant faire l’objet de travaux : - Montpellier :jardin des plantes**^P, en péril. Trvx prévus mais manque de moyens - Montpellier : Ch. D’O**^P, en péril, projet de restauration adopté mais trvx reportés - Montpellier : J. des cliniques St Charles* - Jacou: Domaine de Bocaud**^P. Tvx programmés - Agde : J. de la Villa Laurens *^P</p> <p>J. à l’abandon, ss possibilité d’intervenir à court terme - Montpellier : parc du ch. de la Piscine** - Montpellier : la Mosson** - Montagnac : jardin du ch. De Lavagnac** - en vente</p> <p>J. menacés par projets divers - Montpellier : J ; de la Reine^P, propriété de l’Etat (abord de MH).projet d’ouverture au public - Villeneuve lez Avignon (30) :Parc de Montaut*. Projets d’urbanisme successifs - Argilliers (30) : fabriques du j. de Castille (abord de MH et protection en cours)- Mitage</p>
LIMOUSIN	<p>-Le Vigen (87) : parc du Reynou*. Extension du parc animalier sans déclaration préalable, + divers travaux TTU</p>
LORRAINE	<p>J. en déshérence - Arry(57) : parc du château** et* ;propriété d’une association, sans moyens - Lorry-Mardigny (57) : jardin de Chazelles*. Sans entretien - Rigny la Salle (55) :parc de Malpierre</p> <p>J. méritant une aide particulière suite à la tempête de 99 - Ville sur Saulx (55) : parc du château* - Lisle en Rigault (55) : parc de Jeand’heurs*</p> <p>J. méritant une attention particulière - Lunéville(54) :jard . du château^P. Il conviendrait d’aider le CG dans la remise en valeur des jardins</p>
MARTINIQUE	RAS
MIDI-PYRENEES	<p>Par ordre de priorité : -1)Bonrepos-Riquet (31) :parc du ch. de Bonrepos* - en cours de cession ? Grave déshérence. TTU -2)Monestiès (81) : parc du domaine de Monestiès^P ; volonté mais pb de</p>

	<p>moyens ; prop.publique</p> <p>-3)Lagarde (09) :parc du ch. de Sibra (demande de protection en cours)</p> <p>-4)Luz St Sauveur (65) parc thermal anglais^P. Déshérence culturelle</p> <p>-5)Toulouse (31) : La Reynerie^{**}. En vente</p> <p>-6)Pompignan (82) :parc du ch. de Lefranc-Pompignan (protection en cours)</p>
NORD-PAS-DE-CALAIS	<p>- Barly (62) : parc du château (implantation d'éoliennes) -<i>DH</i></p> <p>- Grand Rullecourt (62) : parc du château* (implantation d'éoliennes) - <i>DH</i></p>
BASSE-NORMANDIE	
HAUTE-NORMANDIE	<p>J. en péril (état d'abandon ; pas de projet)</p> <p>-Beaumesnil (27) : parc du château* (fondation propriétaire)</p> <p>-Bus St Rémy (27) : abbaye du Trésor* (en vente)</p> <p>-Courteilles (27) : fabriques de l'ancien château* (indivision)</p> <p>-Condé sur Iton(27) : parc, et fabrique de treillage (SCI ; ravages tempêtes de 99)</p> <p>-Ecouis (27) : parc de Mussegros</p> <p>-Soumon-Saint-Quentin (27) : tombeau de Marie Joly</p> <p>-Petit Quevilly (76) : jard. De l'ancienne chartreuse St Julien* (multiples propriétaires, dt la commune)</p> <p>Projet, mais pb financiers</p> <p>-Bosguerard de Marcouville (27) : parc de la Mésangère (site^{**})</p> <p>-Bretteville St Laurent (76) :parc du château</p> <p>Menaces extérieures</p> <p>-Acon (27) : parc du château (projet de mise à 4 voies RN12)</p> <p>-Boisset le Chatel (27): ch. de Tilly (A28 en construction)</p> <p>-St Aquilin de Pacy (27) : parc du buisson de Mai^{**} (projet de mise à 4 voies RN13)</p> <p>-Gruchet le Valasse (76) : parc de l'abbaye^{*P} (projet de Cité des Matières)</p> <p>Gestion de l'existant mais absence de projet global</p> <p>-Gaillon (27) :j. du château^{**} (propriétaires multiples dt Etat et commune)</p> <p>-Jumièges (76) : parc de l'abbaye^{**P} (CMN)</p> <p>Pertes irrémédiables</p> <p>-Ste Opportune du Bosc(27) : Champ de Bataille^{**} et * (et pas de suivi archéo)</p> <p>-Vestiges de grands jard. hist. : Charleval, le Vaudreuil, Navarre (Evreux), grand parc de Gaillon</p>
PAYS-DE-LA-LOIRE	<p>- Coulans-sur-Gée (72) : parc du château* : construction d'une ligne TGV-<i>DH</i></p>
PICARDIE	
POITOU-CHARENTES	<p>- Port d'Envaux (17) : parc du château de Panloy (non protégé) : très abîmé par la tempête de 1999 -<i>DH</i></p> <p>Inventaire DIREN en cours</p> <p>A priori aucun parc protégé MH n'est menacé (évaluation faite après la tempête)</p>
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	<p>J. menacés</p> <p>-Saint Jean Cap Ferrat (06) Villa des Cèdres. Collection botanique de 1^{er} rang en voie de disparition. Fondation opposée à protection</p> <p>-Biot (06) : domaine des Aspres . Menaces de lotissement</p> <p>-Roquebrune Cap Martin (06) : J. de la Villa Cypris*. Sté privée étrangères ; trvx difficiles à maîtriser.</p> <p>-Nice (06) : Villa les Palmiers*. Grde rocaille menacée par projet routier (classement bloqué ; propriété privée et publique)</p> <p>-Cannes (06) : J. de l'ancienne Villa st Honoré (site*)abandon et construction partielle</p> <p>J. en déshérence (sans précision) :</p> <p>-Ansouis (84)J. du château^{**}</p> <p>-Avignon (84) :J. de Benoît XII au Palais des papes (abords de MH)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -Avignon (84) : J. de l'hôtel Azémar** -Avignon (84) :Domaine de Bouchony* -Avignon (84) : Domaine de la Durette* -Avignon (84) : Domaine de Quérelle* -Carpentras (84) : Domaine de Bacchus* . Trvx en cours -Lauris (84) :J ; du château**P. Commune, projet de création -Loriol du Comtat (84) :ch. de Talaud (abords de MH) -Piolenc (84) : Parc du ch. de Crochans*(société privée) -Le Pontet (84) : domaine de Roberty*(Site **) -St Saturnin d'Apt : Domaine de Bourgane*(société privée) -Briançon/Montdauphin (05) : J. des Gouverneurs -Jarjayes (05) : J. du château -Riez (04) : Hôtel Mazan**P. Parc des colonnes (site*) -Malijai (04) : J ; du château J. nécessitant une restauration ou mise en valeur -Aix-en Provence (13):Bastide de la Repentance** -Aix-en-Provence (13) :Bastide de la Torse* -Aix-en-Provence (13) :J. du château de Lenfant** <li style="padding-left: 40px;">Pour ces 3 : projets existants mais diff. Financières des propriétaires -Aix en Provence (13) :J. du Pavillon Cézanne (site**) -Aix-en-Provence (13) :J. Bastide du Jas Bouffant (site**) -St Michel l'observatoire : J . du ch. de Plan de Porchères. A protéger J. nécessitant une attention particulière -Marseille (13) : Longchamp**P
REUNION	
RHONE ALPES	<ul style="list-style-type: none"> -Rochemaure (07) : domaine de Joviac* (système hydraulique) -Viviers (07) : J. de l'ancien évêché **P -Chamaret (26) : Parc de la maison Font-Jeugne -Peyrins (26) : J. Sallemard -St Pantaleon (26) : Domaine Urdy -Ruy-Montceau (38) : parc et ch. de PetitMont et Thézieu -Chalain d'Uzore (42) :Jardin du château -Champdieu (42) : parc du ch. de Vaugirard (abord de MH) -Nervieux (42) : Parc du ch. de la Salle -Sury le Comtal (42) : parc et j. du château (site classé) -Anse (69) : parc et jard. du ch. de St Trys -Charly (69) :Maison de Melchior Philibert*P -Charnay (69) : parc de Bayère -Civrieux d'Azergues (69) : jardin Nous Deux -Couzon au Mont d'Or (69) : par cet ch. de la Guerrière -Curis au Mont d'Or (69) : parc du château de la Trolanderie (abord de MH) -La Mulatière (69) : parc du château de Bellerive -Lyon (4°) : jardin Rosa Mir*P -St Laurent d'Agny (69) : parc et j. du clos Bourbon* -St Romain au Mont d'Or (69) : : jardin de la Fréta -Vernaison (69): Le Lac enchanté*

Annexe 10

Conseil national des parcs et jardins

Groupe de travail recherche, documentation et histoire des jardins

Pré-projet d'un Institut national des parcs et jardins

L'Institut national des parcs et jardins, émanation du Conseil national des parcs et jardins, serait d'abord un centre de documentation et une bibliothèque spécialisés sur les jardins et les paysages. Des centres d'étude sur les jardins ont certes été créés en différents endroits (annexe 5) mais ces structures gagneraient à être mises en réseau à l'échelle nationale ou internationale, afin d'être plus efficaces et davantage utilisées par les Français et par les étrangers. Par ailleurs, la thématique des jardins est un sujet de recherche pour des universitaires ou des chercheurs (annexes 1-2-3-4). Mais leurs réflexions et leurs études restent trop isolées dans leurs institutions d'origine, alors que ces informations devraient être mises à la disposition du plus grand nombre, grâce à un organisme fédérateur, tel que cet institut.

Quelles missions ?

L'Institut national des parcs et jardins serait relié aux différentes institutions traitant de ces questions, grâce à un réseau de « personnes-ressources » des centres de documentation régionaux ou inter-régionaux. Un réseau informatique mettrait en contact les chercheurs, les étudiants, les amateurs ... et les outils ou les personnes et les institutions compétentes.

Comme la constitution d'une bibliothèque et d'un fonds d'archives rassemblant des documents anciens ou originaux demanderait des crédits importants, l'Institut national des parcs et jardins chercherait d'abord à recueillir des ouvrages modernes, des textes anciens numérisés, des livres usuels, de la documentation ainsi qu'une base iconographique numérisée.

Centre de documentation et de renseignements, l'Institut organiserait aussi des colloques, des conférences et des rencontres à destination des spécialistes français et étrangers mais aussi du grand public. Il pourrait assurer la publication de ces études soit entièrement soit partiellement.

Les jeunes auteurs désireux de publier leurs recherches ou leurs travaux universitaires pourraient aussi être aidés par l'Institut.

Il aurait également vocation de recueillir les archives des paysagistes contemporains désireux de faire conserver cette mémoire.

Les réunions du Conseil national des parcs et jardins, son secrétariat ainsi que les travaux de ses groupes de travail, se dérouleraient en relation avec cet institut.

Quels moyens pour ces missions ?

1. Un siège à Paris ou en proche banlieue (dans le parc de Saint-Cloud : pavillon de Valois) pouvant abriter des bureaux, une bibliothèque-salle de documentation, munie de serveurs informatiques, une salle de réunion et un auditorium à partager.
2. Une documentaliste orientant les chercheurs, sous la direction d'un responsable assisté d'une secrétaire assurant le fonctionnement permanent.
3. Le statut administratif est à l'étude.
4. Les moyens financiers, à déterminer, destinés au fonctionnement alloués par le ministère de la culture et de la communication pourraient être soutenus par un mécénat français, européen, voire international.

Annexe 1 : Les groupes de recherche actuels en France :

CNRS : Centre André Chastel, INHA : Monique Mosser et Hervé Brunon
Centre de sociologie des arts, EHESS : Françoise Dubost
Laboratoire Espace et culture, Paris IV-Sorbonne : Francine Barthe
Centre Alexandre Koyré (histoire des techniques) : Hélène Vérin

ENS Florence Weber, anthropologue, professeur à l'ENS
Hélène Dessales, archéologue, maître de conférence à l'ENS

Universités : Voir annexe 3

Annexe 2 : Les séminaires actuels sur les parcs et jardins :

Séminaire « Salomon de Caus : Jardins et arts mécaniques en Europe, XVI^e-XVII^e siècles »
Séminaire organisé conjointement par l'École des hautes études en sciences sociales et le DESS « Jardins historiques, patrimoine et paysages » de l'école d'architecture de Versailles à l'Institut national d'histoire de l'art. Animé par Patricia Falguières et Georges Farhat, organisé à l'INHA.

Séminaire « Autour d'André Le Nôtre », groupe de recherche en histoire de l'art des jardins dans l'Europe moderne, animé par Pierre Bonnaure, Hervé Brunon, Georges Farhat et Aurélia Rostaing, organisé à l'INHA.

Séminaire « Jardins et paysages : questions à l'échelle européenne » animé par Hervé Brunon, Hélène Dessalles et Jean-Louis Vincendeau, organisé à l'École normale supérieure.

Séminaire « Ruralités contemporaines » organisé par Rolande Bonnain (EHESS), Jacques Cloarec (EHESS), Joseph Goy (EHESS), Martin de la Soudière (CNRS), Bernadette Lizet (MNHN) et Pierre Alphanéry (INRA), séminaire interdisciplinaire de recherche sociologie, anthropologie, histoire organisé à l'EHESS.

Annexe 3 : Enseignants-chercheurs travaillant sur les jardins et paysages dans les universités

Angers	Isabelle Trivisani (littérature française) Fleur Vigneron (littérature médiévale)
Aix-Marseille I	Jean Viviès (littérature anglaise) Mireille Nys (histoire de l'art)
Avignon	Florence March (civilisation britannique) Eric Morvillez (histoire de l'art et archéologie)
Bordeaux III	Gérard Peylet (littérature française) Ronald Shusterman (littérature américaine)
Bourgogne	Christine Lamarre (histoire) Denis Lamarre (géographie) Michel Baridon (civilisation britannique)
Chambéry	Marie-Thérèse Daille
Clermont-Ferrand	Pascale Auraix-Jonchière (collabore avec Bordeaux III)
Grenoble III	Michael Jakob (littérature comparée)

	Françoise Chenet (littérature française)
	Madame Moger (histoire de l'art)
Lille	Laurence Baudou (histoire de l'art)
	Dominique Mons (géographie)
Lorient	Marie Casset (histoire médiévale)
Lyon Ecole Normale Sup.	Isabelle Baudino (littérature anglaise)
Lyon II	Dominique Bertin (histoire de l'art)
Mulhouse	Gilles Polizzi (littérature française)
Nancy II	François Pupil (histoire de l'art)
	Stéphanie Chapotot (histoire de l'art)
	Michel Morel (littérature anglaise)
Orléans	A. Cazé
	Yves Abrioux (littérature anglaise)
Paris E.H.E.S.S.	Françoise Dubost (sociologie)
	Jacques Leenhardt
	Augustin Berque (géographie)
	Marc Augé (anthropologie des sociétés modernes)
Paris I	Daniel Rabreau (histoire de l'art)
	Jean-François Cabestan (histoire de l'art)
	Yves Luginbuhl (géographie)
	Jean Mottet (esthétique)
	Alain Corbin (histoire)
Paris III	Sylvie Nail (civilisation britannique)
	Michel Collot (littérature française)
	Philippe Berthier (littérature française)
	Aline Bergé (littérature française)
Paris IV	Laurent Châtel (civilisation britannique)
	Didier Alexandre (littérature française)
	Antoine Gournay (histoire de l'art)
	Alain Mérot (histoire de l'art)
	Valérie Béristain (histoire de l'art)
Paris V	Anne Raulin
Paris VII	Frédéric Ogée (civilisation britannique)
Paris VIII	Philippe Nys (philosophie)
	Denise Brahimi, (littérature comparée)
Paris X-Nanterre	Baldine Saint-Girons (esthétique)
	Dominique Massounie (histoire de l'art)
Paris XIII	Jane Avner
	Michel Cousin
Poitiers	Marjorie Vanbaelinghem
Reims	Jean-Louis Haquette (littérature comparée)
	Jérôme Buridant (histoire)
Rennes II	Charlotte Gould
Rouen	M. Pichardie
Toulouse le Mirail	Bruno Tollon (histoire de l'art)
Versailles St Quentin en Yv.	Anne Marie Brenot

Annexe 4 : L'enseignement de l'histoire des jardins

DESS « Jardins historiques, patrimoine et paysages » à l'école d'architecture de Versailles.

Certaines universités proposent des cours d'histoire des jardins au sein des départements d'histoire de l'art (Paris I-Panthéon-Sorbonne) et en formation continue (Université Lyon II).

École supérieure d'art des jardins à Paris (ESAJ)

Annexe 5 : Les bibliothèques spécialisées et les centres de documentation

Bibliothèque nationale de France

2 quai François Mauriac, 75 706 PARIS Cedex 13. Tel : 01 53 79 55 00 ou 55 03.

58 rue de Richelieu, 75 084 PARIS Cedex 02. (cabinet des estampes, cartes et plans, manuscrits, réserve des livres rares).

Bibliothèque administrative de la ville de Paris (BAVP)

Hôtel de ville (entrée rue Lobau, escalier W, 5^e étage 75 004 PARIS) Tel : 01 42 76 48 87

Bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP)

24 rue Pavée, 75 004 PARIS. Tel : 01 44 59 29 40.

Bibliothèque de l'Arsenal

21 bld Morland, 75 004 PARIS. Tel : 01 53 01 25 25 ; fax : 01 42 77 01 63.

Bibliothèque du musée des Arts Décoratifs

111 rue de Rivoli, 75001 PARIS. Tel : 01 44 57 57 50

Bibliothèque Mazarine

23 quai de Conti, 75270 Paris Cedex 06

Bibliothèque d'art et d'archéologie Jacques Doucet

2-4 rue Vivienne (accès par la Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu).

Tel : 01 47 03 76 28 ; Fax : 01 47 03 89 25.

Bibliothèque de l'école national des Chartes

19 rue de la Sorbonne, 75005 Paris. Tel : 01 55 42 75 00

Bibliothèque de l'École d'horticulture du Breuil

Route du Bois de Vincennes, 75 012 PARIS. Tel : 01 53 66 14 00.

Bibliothèque Forney

Hôtel de Sens, 1 rue du Figuier, 75 004 PARIS. Tel : 01 42 78 14 60.

Bibliothèque du Museum national d'histoire naturelle

38 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 75 005 PARIS. Tel : 01 40 79 36 27. Fax : 01 40 79 36 56.

Médiathèque du patrimoine

Hôtel de Croisilles, 12 rue du Parc Royal, 75 003 PARIS. Tel : 01 40 15 76 57

Centre de documentation de l'inventaire général

Ministère de la culture, 182 rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01. Tel : 01 40 15 75 82.

Bibliothèque de la Société nationale d'Horticulture de France

84 rue de Grenelle, 75 007 PARIS. Tel : 01 44 39 78 78. Fax : 01 45 44 96 57.

Bibliothèque et centre de documentation de l'Institut national d'horticulture

2 rue Le Nôtre, 49045 Angers Cedex 01. Tel : 02 41 22 54 11.

Bibliothèque de l'École nationale des ponts et chaussées

Bibliothèque Fonds ancien, 6-8 avenue Blaise Pascal, Cité Descartes, Champs-sur-Marne, 77 455 Marne-la Vallée Cedex 2. Tel : 01 64 15 34 70.

Bibliothèque de l'Institut géographique national

2 avenue Pasteur, 94 160 Saint-Mandé. Tel : 01 43 98 18 80

Bibliothèque et centre de documentation du DESS « Jardins historiques, patrimoine et paysages »

École d'architecture de Versailles, 2 avenue de Paris, 78000 Versailles. Tel : 01 39 07 40 87.

Bibliothèque de l'École nationale supérieure du paysage

4 rue Hardy, 78 000 VERSAILLES. Tel : 01 39 24 62 22

Bibliothèque de l'École d'architecture et du paysage de Bordeaux

Domaine de Raba, 33405 Talence Cedex. Tel : 05 56 84 45 35

Bibliothèque de l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois

Université de Tours, 5 rue des Tanneurs, BP 4103, 37 041 Tours. Tel : 02 47 36 64 86. Fax : 02 47 36 67 99

Centre de documentation de la maison de l'arbre et des jardins

46 rue Chateaubriand, 92290 Chatenay-Malabry. Tel : 01 41 13 00 90. Fax : 01 41 13 00 99.

Centre de ressources du Conservatoire international des jardins et des paysages

Ferme du château, 41 150 Chaumont sur Loire

Bibliothèque du musée Condé

Château de Chantilly, 60631 Chantilly. Tel : 03 44 62 62 62. Fax : 03 44 62 62 61

Bibliothèque du musée des Arts décoratifs de Lyon

34 rue de la Charité, 69 002 LYON. Tel : 04 78 38 42 00 et 04 72 40 25 12.

Bibliothèque municipale de Valenciennes

2-6 rue Ferrand, 59 306 Valenciennes Cedex. Tel : 03 27 22 57 00.

Annexe 11

Missions et rendez-vous du Président en 2004

19 janvier	Invitation à Méréville par M. Berson, député, président du Conseil Général de l'Essonne
10 mars	Visite du domaine de Saint-Germain en Laye (M. Veyssière Pomot)
19 mars	Entretien avec Mme Virginie de la Batut (Magazine <i>Jardin Passion et Décoration</i>)
24 mars	Réunion sur les formations sur les jardins à la DAPA (MM. Sainsard, Baraton et Becquer)
30 mars	Réunion des « Correspondants jardins » au ministère de la culture.
5 avril	Réunion des présidents des groupes de travail du CNPJ
14 mai	Visite du Bosquet des Trois Fontaines à Versailles (M. Pierre-André Lablaude)
25 mai	Conférence de presse de « Rendez-vous aux jardins » (R. Donnedieu de Vabres)
4 juin	Visite du Ministre à Montreuil (murs à pêches) et à Versailles (remise de décoration à des jardiniers)
28 juin	Déjeuner offert par Mme Raffarin à l'Hôtel Matignon.
1 ^o juillet	Inauguration du potager de la Roche Guyon
5 juillet	Remise du rapport sur les Tuileries au Ministre de la culture.
20 août	Visite de la ville Palletours à Bourg-de-Péage (Isère, M. Mazade)
21 août	Visite du jardin de Serre de Parc (Drôme, M. Bérenger)
22 septembre	Entretien avec Mme Martine Gérardin (Le Figaro)
24 septembre	Entretien avec M. Grunelius (Jardin de Molsheim, Bas-Rhin)
1 ^o octobre	Congrès à Créteil des directeurs des jardins et espaces verts des villes
18 octobre	Colloque à Metz (Jardins et tourisme)
21 octobre	Entretien avec M. Emmanuel de Roux (Le Monde)
4 novembre	Commission supérieure des Monuments historiques, 6 ^o section
3 décembre	Entretien avec M. Olivier Choppin de Janvry (Le Désert de Retz)
22 décembre	Visite du parc de Saint-Cloud (MM. Bonnevialle et Baumgartner).